

II

Économie politique internationale

**Les fantômes du capitalisme mondial:
l'économie politique internationale et
l'école française de la régulation**

Ronen PALAN¹

L'article cherche à démontrer qu'il existe des synergies utiles entre l'approche régulationniste et le domaine émergent de l'économie politique internationale. En effet, l'approche critique de l'économie politique internationale s'appuie en grande partie sur les vues des premiers régulationnistes. Cependant, de telles synergies ne se trouvent pas dans le lien entre l'économie politique internationale dominante de Krasner et Gilpin et l'école française de la régulation. Je cherche à montrer ici qu'un tel lien a bloqué l'approche régulationniste à l'intérieur d'un concept désuet de mode national de régulation. En revanche, une interprétation différente des relations entre l'approche régulationniste et l'économie politique internationale offre une interprétation intéressante des processus et du caractère de la nouvelle phase que l'on appelle mondialisation (traduction du terme américain globalisation). Une lecture régulationniste des processus de mondialisation est possible, mais uniquement dans une théorie qui ne différencie pas le domestique de l'international mais les traite comme des dimensions d'une théorie holistique du changement.

Dans les premières pages de Mirages et Miracles, Alain Lipietz reproche à «l'école de la dépendance» de confondre un modèle historiquement spécifique d'une division internationale du travail entre 1920 et 1970 avec une théorie générale du capitalisme. Mon raisonnement ici est similaire: si, après ses débuts prometteurs il y a plus de vingt ans, l'école française de la régulation ne parvient pas à se développer dans la théorisation de l'international, elle risque de tomber dans le même piège intellectuel. Cet essai cherche à critiquer d'une manière amicale et constructive les tendances actuelles de la théorie de la régulation à partir de la perspective de l'économie politique internationale. Bien que mes commentaires se rapportent à d'autres approches d'économies politiques, je me concentrerai pour des raisons évidentes sur la théorie de la régulation. J'aimerais souligner avant de commencer que je suis souvent d'accord en substance avec les observations de Mistral, Vidal et d'autres membres de la théorie de la régulation qui portent une attention particulière à l'international. Ce que je critique cependant, c'est la manière dont ils conçoivent la relation entre les théories de l'international et la théorie de la régulation. En effet, en raison de la richesse considérable et la pluralité dans la théorisation

1. University of Sussex, UK, hafb2@centralusx.ac.uk ou R.P.Palan@sussex.ac.uk ou ripe@sussex.ac.uk.

régulationniste de l'international², je ne peux, dans cet essai, me concentrer que sur les aspects fondamentaux de la relation entre la théorie de la régulation et l'économie politique internationale.

En adoptant ce point de vue, je vois une différence importante entre les approches instrumentalistes qui ont tendance à théoriser l'international en tant que site de validation à l'échelle nationale, ou, plus exactement, de théories étroitement provinciales de l'international, et les approches holistiques qui cherchent à conceptualiser l'international comme partie intégrante des théories sociétales d'ordre et de changement. Pour des raisons qui ne sont pas entièrement claires pour moi, et contrairement aux premiers théoriciens de l'école de la régulation, la tendance actuelle dans ce cadre théorique est de traiter l'international comme conceptuellement secondaire et chronologiquement postérieur aux formes de régulation nationales. Comme si les formes «nationales» de régulation évoluaient dans des environnements neutres, et entreprenaient ensuite de s'universaliser au travers d'autres modes «nationaux» de régulation. Nous pensons donc que l'*État des savoirs*³ [Boyer et Saillard, 1995] privilégie *les trajectoires nationales*⁴ (Chapitre. 2, p. 37-48) et une conception plus large de l'international comme un régime stable (ou pas) et cohérent. Une telle présentation de la relation entre le national et l'international est incorrecte, insatisfaisante et représente une régression. De plus elle génère des effets secondaires tels que cet étrange rapprochement, certes unilatéral, entre la théorie de la régulation et les théories à tendance néoclassique de l'international proposées par Krasner, Kindleberger et Gilpin (bien sûr, les théoriciens américains des régimes internationaux ne rendent pas la pareille – je doute même que beaucoup d'entre eux aient entendu parler de la théorie de la régulation). Mes commentaires se fondent sur deux propositions. Premièrement, je conçois l'approche régulationniste, ainsi que l'avait fait à l'origine Michel Aglietta, comme ayant rendu apparents des thèmes implicites de la pensée marxiste, évolutionniste et institutionnaliste dans la lignée de Veblen. Alors que la tendance vers l'institutionnalisme gagne dans les différents courants de la théorie de la régulation, dans le domaine des relations internationales et de l'économie politique internationale, le contraire est vrai et l'école de la régulation a la particularité de préférer des théories statiques, de l'équilibre, comme celles de Krasner et Gilpin, qui dérivent de l'économie utilitariste et néoclassique. Je cherche donc à montrer que la théorie de l'international privilégiée à l'heure actuelle par l'école régulationniste est en contradiction avec ses fondements philosophiques et épistémologiques.⁵

Il ne s'agit pas ici d'une chicane pédante. En inscrivant une théorie évolutionniste, «nationale», de la régulation, même pour de bonnes raisons historiques, dans une théorie statique, tendant vers l'équilibre, de l'international, la théorie de la régulation actuelle ne fait qu'exacerber une tension déjà existante entre son côté structuraliste et statique et son côté dynamique et évolutionniste, faisant pencher la balance du côté du premier, et faisant perdre à la théorie de la régulation ce qui est vu par beaucoup comme son plus grand avantage, ses dimensions interdisciplinaires, internationales, évolutionnistes et non téléologiques. Tandis que les premiers régulationnistes tels que Michel Aglietta et Alain Lipietz ont problématisé le système international et en particulier la définition de l'État et de la souveraineté, la tendance à adopter une conception des relations internationales dominée par le néoclassicisme génère une vue du système international, de l'État et de la souveraineté comme constructions a-historiques. Alors que la théorie de la régulation, dans ses débuts, concevait tacitement l'international comme un aspect organique de leur théorie du changement, et mettait l'accent sur la nature contradictoire et donc transitoire de l'ordre sociétal transnational, les théories de l'équilibre conçoivent le changement purement en termes de déviation par rapport à cet équilibre. Par opposition au début de la théorie de la régulation, qui se préoccupait de savoir comment et pourquoi le capitalisme transnational manifeste dans une conjoncture historique spécifique des formes essentiellement «nationales» de régulation, les courants actuels se concentrent sur la question plus banale de comment et pourquoi ce qu'on appelle les «systèmes internationaux» sont stables et cohérents [Mistral, 1986, p. 168]. En d'autres termes ce qui était considéré comme unique et problématique, la formation de variations «nationales» du capitalisme et même la nationalisation de la monnaie [Aglietta, 1979] est aujourd'hui traité comme la norme. Par conséquent, de nombreux membres de la théorie de la régulation se sont enfermés sans raison dans un «mode national» de régulation désuet, se concentrant et insistant sur la primauté du national, à un moment où le concept et la pratique de la politique, l'État et son statut, subissent d'importants changements.

Tout ceci est particulièrement regrettable car la théorie de la régulation offre à la discipline des relations internationales et à l'économie politique internationale une base sur laquelle pourrait être développée une alternative convaincante à l'approche réaliste que beaucoup embrassent maintenant avec tant d'enthousiasme. En effet, la théorie de la régulation a inspiré des théoriciens des relations internationales parmi les plus intéressants, comme Robert Cox, Kees Van Der Pijl et Joachim Hirsch.

Ma seconde proposition est que, alors que ces développements ne sont pas théoriquement nécessaires, ils ne se produisent pas tout à fait par hasard. Il y a une sous-théorisation persistante et systématique de l'international parmi les membres de l'école de la régulation. Celle-ci a tendance, d'une manière générale, à sous estimer les circonstances internationales accidentnelles, entre autres la crise catastrophique du commerce international au début des années 1930 et l'affaiblissement du secteur financier international, qui fournirent l'espace nécessaire à l'émergence de formes «nationales» de régulation. N'ayant pas de théorie pour expliquer comment un tel espace «national» s'est créé, ils n'ont pas non plus de théorie pour expliquer comment l'espace de régulation national se ferme. Aglietta a produit une synthèse intéressante entre les théories de l'exceptionnalisme Américain et Gramsci ; mais son travail baignait dans le

2. En français dans le texte.

3. En français dans le texte.

4. *Id.*

5. En ce sens je suis complètement d'accord avec Robert Boyer, pour qui il est nécessaire d'éviter de confondre la conclusion de la régulation et ses méthodes (1995, Chapitre 37). Je suis également d'accord, cela va sans dire, avec la critique régulationniste des approches néoclassiques. Pour une critique de la théorie des régimes et l'école régulationniste, voir [Chavagneux, 1998].

débat entre économistes keynésiens et libéraux, ou, comme diraient les néolibéraux comme Hayek, entre diverses formes de collectivisme, le communisme, le fascisme et la social-démocratie, d'un côté, et le libéralisme de l'autre. Une telle synthèse a sans aucun doute placé la théorie de la régulation au cœur de l'économie politique, mais a tendu à sous-estimer le déclin marqué du courant «isolationniste» à l'intérieur de la formation sociale des États Unis – un résultat unique qui ne peut être expliqué que dans le contexte de circonstances internationales en mouvement qui ont donné l'occasion à un compromis national et productiviste d'émerger.

De la même façon, il y a relativement peu de recherche sur la dimension internationale du Fordisme ou ce que John Ruggie [1982] (dont les références en matière de régulation sont bien plus persuasives que celles de Krasner) appelle *embedded liberalism* c'est-à-dire «libéralisme enraciné». Inversement, les facteurs internationaux qui ont contribué au déclin du fordisme ne sont pas bien compris. De la même manière ceux des régulationnistes qui penchent pour la théorie moderne des régimes internationaux ne sont pas parvenus à comprendre que la forme spécifique généralement appelée mondialisation est apparue dans une large mesure en réponse aux contradictions internes de la dimension internationale du fordisme.

Je me concentre sur les principes les plus importants des relations entre la théorie de la régulation et l'économie politique internationale.

En raison de la richesse de la théorie de la régulation, cet article commence en décrivant la relation entre l'économie politique et l'économie politique internationale. Je m'arrête ensuite sur la contribution des premiers régulationnistes à l'établissement d'une économie politique internationale critique. La troisième partie montre les incompatibilités conceptuelles entre les théories dominantes de Gilpin, Kindleberger et Krasner et la théorie de la régulation. S'ensuit l'esquisse d'une analyse d'inspiration régulationniste du système international pendant les Trente glorieuses et une interprétation de la mondialisation.

ÉCONOMIE POLITIQUE ET ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE

Commençons avec quelques mots sur la relation entre l'économie politique internationale, l'économie politique et l'économie. La critique souvent émise est que l'économie a évolué vers l'étude des relations d'échange comme si la politique n'existant pas et comme si les décisions économiques n'avaient aucune implication politique. Quels que soient les résultats d'une telle approche, et ils sont sans aucun doute considérables, il y a certaines questions importantes auxquelles l'économie ne répond pas, des questions que l'économie ne parvient pas à poser. Ces questions délicates ont entre autres trait au pouvoir, à la distribution, aux systèmes de croyance et aux normes.

De ce point de vue le type d'analyse d'économie politique, sous toutes ses formes, dépend soit explicitement soit implicitement d'une théorie de l'État qui est une théorie du système de relations entre les gouvernés et les gouvernants, et les systèmes, les procédures et les normes par lesquelles les sociétés s'organisent. Il faut admettre qu'une telle définition des théories de l'État entraîne

certaines difficultés car on pourrait alors en déduire que la «société», d'une manière ou d'une autre, précède l'État et a une existence naturelle, alors que nous savons que les deux concepts et les pratiques ont émergé d'une façon concomitante. C'est pourquoi une économie politique regarde au-delà des formes actuelles d'organisation sociale et s'aventure sur le terrain des processus historiques qui ont produit ces formes au départ.

L'économie politique est naturellement attirée par les interprétations holistiques des relations sociales. L'hypothèse étant qu'il existe des processus à vocation totalisante, soumis à une logique dominante, qu'on peut appeler capitalisme, et que de tels processus se manifestent dans tous les aspects de la vie sociale. La rationalité calculatrice moderne, par exemple, est conçue comme un développement historiquement constitué. Comme Mary Douglas l'a écrit:

«L'individu rationnel (de l'économie standard) n'est pas un solipsiste, mais plutôt un zoon politikon : un être dont les besoins ne sont pas déterminés isolément, mais uniquement en société. La responsabilité fait partie de sa constitution. L'individu rationnel doit être perçu comme un être qui s'attend à être tenu pour responsable, et qui par conséquent cherche l'approbation, et qui critique et loue autrui. Cet individu doit être redéfini comme appartenant à une communauté d'une sorte ou d'une autre. Le changement ne consiste pas à nier les préférences égocentriques de l'individu, mais à montrer qu'il ne fonctionne que dans un contexte de responsabilité déterminé par la communauté» [1992, p. 132].

Douglas offre une explication sophistiquée de ce que les fonctionnalistes, les structuralistes et les théoriciens de la modernisation appelaient «le système de personnalité». Elle explique que le capitalisme prospère dans des endroits où une forme unique de «système de personnalité» et de socialisation de l'individu existe. Les systèmes économiques, en d'autres termes, sont inscrits dans des conditions sociales que les économistes ont décidé de traiter comme extériorités.

En raison des preuves écrasantes de l'existence de tels processus de totalisation, la tradition critique dans les sciences sociales soutient qu'il est inutile d'étudier chaque facette de la vie sociale en tant que système indépendant de relations, pour la bonne et simple raison que ce ne sont pas des systèmes indépendants de relations. En même temps, l'un des défis de la théorie est d'éviter de présenter les processus de totalisation (ou comme Michalet les appelle, processus partiellement totalisants) comme des totalités – car la dynamique dominante du changement ne doit pas être considérée, comme c'est souvent le cas, comme la seule source de changement.

Il existe une différence subtile mais importante entre le concept de processus de totalisation et le concept de totalité. N'importe quel système de pensée qui est fondé sur l'hypothèse de l'existence de ces processus est évolutionniste, historiciste, non téléologique et tolère souvent l'éclectisme. Un système de pensée fondé sur l'hypothèse que le monde «extérieur» est une totalité, un tout, a tendance à privilégier l'homéostasie, l'équilibre et l'absence de l'histoire. Une acceptation large de l'économie politique, qui cherche à incorporer toutes ces variables et plus spécifiquement, à les appliquer dans une étude systémique du système économique, a tendance à être critique, évolutionniste et dynamique.

Nous voyons maintenant comment la notion de processus de totalisation impose une interprétation distincte de la relation entre économie politique

internationale et économie politique. Puisqu'il n'y a pas de système global unique, l'international ne peut pas être traité comme un domaine séparé, mais plutôt comme un ingrédient important des théories sociétales. Et pourtant, le caractère unique de l'institution de l'État et de la souveraineté ne doit pas être ignoré. Par conséquent, l'économie politique ne peut en principe être distinguée de l'économie politique internationale. Si je devais insister sur une distinction, je soutiendrais que, alors que l'économie politique est fondée, comme on vient de le voir, sur une théorie de l'État, l'économie politique internationale critique la complète en offrant une théorie des États, de la pluralité des États, ou plus précisément, elle cherche à développer une théorie de la nature d'une économie transnationale opérant au sein d'un système d'autorité politique fragmentée. Tandis que l'économie politique tend à se concentrer sur le problème analytique autant que prescriptif (comment l'ordre et le changement apparaissent dans une «formation sociale»?), sa théorisation repose sur la supposition que chaque formation sociale est sujette à ses propres ensembles de dynamique autonome. L'économie politique internationale pose le problème différemment, en se demandant comment l'ordre et le changement interviennent dans un système d'autorité politique fragmentée. Ainsi que je le montrerai plus loin, la discontinuité même entre les espaces politiques et économiques est une des sources majeures de changement incessant dans l'économie politique internationale.

Étant donné que la relation entre économie politique et économie politique internationale n'a attiré que peu d'attention, même les théoriciens les plus subtils commettent parfois des erreurs élémentaires.

Premièrement, en ce qui concerne les théories du changement social, se concentrer sur une formation sociale individuelle amène à supposer une complémentarité entre les espaces de l'économique et du politique. Bien que leurs auteurs s'en défendent, ceci a inévitablement tendance à faire naître des théories qui sont fondées dans l'un des deux espaces. Par exemple, un ensemble de théories du changement a tendance à mettre l'accent sur «la contradiction interne du capitalisme». D'autres se concentrent sur la nature changeante des entreprises multinationales et/ou des affaires en général. D'autres encore se concentrent sur les pouvoirs et politiques des gouvernements.

Deuxièmement, en ce qui concerne les questions de croissance et d'équité, les réponses de l'économie politique ont tendance à être universelles ou universalisant, se réclamant de la «meilleure pratique» ou du «meilleur modèle» bien que nous sachions tous pertinemment que de tels modèles voyagent mal entre formations sociales. Traditionnellement ces solutions oscillent entre le marché et l'État. Par exemple le libéralisme et le néolibéralisme sont en faveur de solutions de marché pour répondre aux problèmes de distribution et de richesse. Les critiques du libéralisme semblent fonctionner dans une perspective similaire quand elles disent: le «marché» ne va pas résoudre nos problèmes parce que les marchés s'inscrivent dans des relations sociales.

On reconnaît souvent que de telles solutions sont réductionnistes. Pourtant, même si l'existence du problème est reconnue, les raisons du problème ne le sont pas. Car un tel réductionnisme n'est pas inhérent à l'approche de l'économie politique ; il résulte naturellement de la négligence de l'international. Il serait inexact de dire Que l'économie politique n'a pas de conception de l'international.

Au contraire, l'international n'est pas ignoré mais est généralement présenté d'une manière naïve et sous-théorisée suivant deux lignes extrêmes. L'une maintient que l'arène internationale tout entière constitue un système capitaliste, et c'est la dynamique du système qui détermine les questions d'ordre et de changement. C'est l'approche qui est choisie par la théorie du système mondial, et d'une manière très différente par l'école de régulation de Grenoble. L'autre a tendance à voir l'international dans un sens comparatif comme consistant en une série de formations sociales, chacune représentant une expérimentation sociale.

En économie politique comparative, la relation entre le national et l'international est étudiée (au moins par les meilleures approches comparatives) selon la notion de «mode d'insertion». La question essentielle dans une telle perspective est «l'association entre le régime de croissance et régime international»⁶ [Mistral, 1986, p. 169]. Ceci est en fait une manière assez efficace de concevoir la relation entre «trajectoires nationales» et environnement international. Mais il faut reconnaître que l'idée de «mode d'insertion» a ses limites. Il s'agit d'une idée classique de dépendance dans laquelle la configuration internationale est présentée comme statique et fixée et donc les stratégies d'économie politique qui réussissent sont considérées comme celles qui peuvent adopter des objectifs politiques judicieux qui profiteront de cette situation externe. C'est une description qu'il est difficile de concilier avec un fait évident, à savoir que l'international n'est pas statique, qu'en fait, les politiques d'État, leurs stratégies et, bien sûr, leurs erreurs, donnent forme activement aux structures internationales.

LES FANTÔMES DU CAPITALISME MONDIAL: LA CONCEPTION DE L'INTERNATIONAL DANS LES DÉBUTS DE LA THÉORIE DE LA RÉGULATION

Puisque cet essai est écrit comme une critique du développement actuel de la théorie de la régulation du point de vue de l'économie politique, il est utile de nous rappeler la conception de l'international des premiers régulationnistes. Même la lecture la plus superficielle de *Mirages et Miracle* d'Alain Lipietz, révèle l'importance que celui-ci attache à la distinction entre processus totalisants et totalités. Il n'y a pas de «système» unique, avance-t-il, «Il n'y a pas de grand ingénieur entrepreneur suprême organisant le travail mondial selon quelque plan préconçu» [Lipietz, 1985, p. 8] et «Michalet a tout à fait raison de souligner que le système lui-même n'est rien de plus qu'un processus de totalisation partielle» [1985, p. 14]. Lipietz prête peu d'attention aux théories dominantes des relations internationales et sa critique a trait essentiellement aux théories du système mondial et de la dépendance. Il voulait en particulier corriger la théorie unidimensionnelle du système mondial en rejetant l'idée d'un système international unique et englobant.

À l'inverse du procédé de classification typologique du «régime international» par Mistral, qui se fonde sur la séparation du national de l'international,

6. En français dans le texte.

Lipietz insiste sur le fait que l'international ne peut pas être compris de cette manière. Il rejette la division formelle du monde en États nations en citant Cardoso qui dit : « Il n'y a pas de distinction métaphysique entre des conditions internes et externes » (cité dans [Lipietz, 1985, p. 18]). Ceci est important car comme nous le verrons par la suite, la pensée de Krasner, Kindleberger et Gilpin sont fondées sur les théories qui voient une séparation claire entre les conditions internes et les conditions externes.

Il peut être démontré que Aglietta et Lipietz partagent une conception qui est très proche de celle que je viens d'énoncer, à savoir, la problématique des relations entre États au sein d'un contexte d'économie de plus en plus intégrée. Par exemple:

« La formation de la division internationale du travail peut d'autant moins être pensée comme un système, volontairement ou fonctionnellement organisé, qu'à la liberté de l'Histoire, aux luttes de classes, à la concurrence des capitaux, [...] s'ajoute le cloisonnement qui introduisent le fait national et la souveraineté des États dans la reproduction des rapports sociaux. » [Lipietz, 1985, p. 19].

Lipietz considère donc la souveraineté comme une forme de cloisonnement – choix de mot intéressant. Car, en décrivant la souveraineté de cette manière, Lipietz met clairement l'accent sur l'espace (non encore défini) qui est en train d'être activement cloisonné. Pour Mistral et Vidal, c'est le contraire, leur point de départ est la spécificité de l'espace national: «l'analyse est ici centrée sur les États nations et les relations de concurrence entre pays industrialisés» [Vidal, 1995, p. 172]. Aglietta, qui est plus ambigu quant à ces questions, est plus clair en ce qui concerne la place du système étatique dans son analyse:

« L'impérialisme n'est pas une notion qui peut faire l'objet d'une définition explicite découlant de concepts économiques. L'impérialisme ne peut être compris qu'à l'aide d'une théorie de l'État complètement développée et capable d'étudier la signification des relations entre États dans toutes ces médiations et de démontrer qu'elles expriment la forme la plus complexe de socialisation capitaliste. » [Aglietta, 1979].

De notre point de vue, la question essentielle est que les relations entre États sont considérées comme «médiation» de la socialisation capitaliste. En effet, pour Aglietta, le système étatique n'est ni un ensemble indépendant de dynamiques ni un simple épiphénomène de relations capitalistes ; au contraire:

« L'emprise globale de la forme étatique d'institutionnalisation des rapports sociaux renforce les antagonismes existants et leur donne la violence incroyable d'un conflit de pouvoir d'Etat » (p. 31). Le cloisonnement du capitalisme en État nations renforce donc et déforme peut-être les dynamiques des relations capitalistes. La notion de cloisonnement est donc un concept clé qui capture simultanément la distinction et l'unité de l'international avec le national.

Alors que le point de départ de Mistral est le «système international relativement stable et cohérent» [1986, p. 167], pour Lipietz, c'est le contraire: «après avoir chassé les fantômes du capitalisme mondial hors de la maison... quelque chose qui «forme un système» et que nous identifions intellectuellement comme un système, précisément parce qu'il est stable pour un temps, ne doit pas, je le répète, être considéré comme une structure intentionnelle ou une destinée inévitable à cause de sa «cohérence».» [1985, p. 24].

L'ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE DANS LE MONDE ANGLO-SAXON

À ma connaissance, les premiers régulationnistes n'ont pas réfléchi sur le courant de l'économie politique internationale. L'intérêt porté au travail de Krasner, Gilpin et Kindleberger est intervenu plus tard. Dans cette partie, j'aime bien renforcer l'excellente critique de Christian Chavagneux [1998] sur le rapprochement entre le principal courant de l'économie politique internationale et la théorie de la régulation.

L'économie politique internationale a évolué dans les pays anglo-saxons comme une sous-discipline des relations internationales. Cette dernière a son propre mythe fondateur, selon lequel la discipline des relations internationales aurait émergé après la Première Guerre mondiale dans le but de réfléchir systématiquement aux causes des guerres entre États. Par conséquent, les relations internationales s'intéressent en particulier aux relations entre États, à la guerre et à la violence d'État. Raymond Aron a beaucoup contribué aux premières théorisations de cette branche des relations internationales. Mais une telle historiographie confond l'émergence du champ *universitaire* des relations internationales avec l'émergence de l'étude des «Relations Internationales». Cette dernière est apparue beaucoup plus tôt, à la fin du XVIII^e siècle, comme un corollaire au passage important de la théorie de la souveraineté de droit divin à celle de souveraineté populaire. Cet important changement a entraîné, par suite, l'idée exprimée dans la rhétorique de la Fronde, selon laquelle une abstraction, le «peuple», la «nation», plutôt que la personnalité du roi, était le véritable acteur de la politique mondiale. Il s'ensuit que de telles abstractions résultant d'une volonté (les États nations) se trouvent engagées dans un conflit de pouvoir les unes avec les autres. Il n'est pas étonnant que la division nationaliste/cosmopolite soit apparue durant cette période et qu'elle ait été exprimée par Herder, Fichte, Kant, Hegel [Palan & Blair, 1993].

Par conséquent, la théorie des relations internationales s'appuie en grande partie sur la tradition romantique et idéaliste du début du XIX^e siècle. Ces traditions considèrent l'État comme une entité, un phénomène unitaire et intentionnel, et donc la relation entre États est comprise comme étant une extension de la conception hobbesienne de l'individu et de ses désirs dans «l'état de nature».

Ces idées ont engendré un mythe simpliste et pourtant puissant appelé la théorie réaliste des relations internationales. Grâce à l'influence d'émigrés allemands tels que Carl Schmidt, Hans Morgenthau et Henry Kissinger, ces idées «allemandes» ont infiltré les sciences politiques américaines à la fin des années quarante. Il s'en est suivi un processus fascinant par lequel l'aspect transnational de ces préceptes idéalistes s'est étendu jusqu'à fournir une base matérialiste à l'analyse «bénédictine» des comportements. Ce développement est aujourd'hui seulement en train d'être abandonné par la nouvelle génération de chercheurs américains comme Jeffry Frieden, David Lake et Helen Milner, en faveur de théories moins abâtardies par la théorie néoclassique du choix rationnel.

Pendant la longue période de transition entre cette étrange association du romantisme et du bénédicte, et les théories individualistes méthodologiques

du choix rationnel, les relations internationales n'ont pas eu grand-chose à dire au sujet des relations économiques entre États. Au milieu des années 1970, il était cependant clair que les théories des relations internationales devaient être complétées par des théories des relations économiques internationales. Dans la tradition positiviste, les théories de l'économie internationale ont tout simplement été juxtaposées, souvent d'une façon incohérente, au cœur de la pensée réaliste. (Par pensée réaliste, j'entends la préoccupation pour le comportement des États comme entités unitaires et la conception des ordres internationaux comme foncièrement des ordres entre États). Puisque le réalisme se fonde sur un concept d'État unitaire, les théories des relations économiques internationales ont adopté une des quatre théories des États unitaires:

1. Romantique: L'État est une «vraie» personnalité (Kelesen)
2. Weberienne. L'État est un ensemble d'organisations interdépendantes séparées de la «société» (Skocpol, Gilpin)
3. Contractuelle. L'État est conçu comme une autorité unifiée qui assure la sécurité en échange de la perception d'impôts. C'est la théorie néoclassique de l'État.
4. Empirique. L'État se conduit empiriquement comme une entité unifiée (Krasner).

Le domaine naissant de l'économie politique internationale a cependant dû faire face à deux problèmes qui sont liés. Premièrement, il a fallu qu'il s'adapte au problème considérable que le monde des relations économiques internationales n'opérait pas selon la description réaliste. Reconnaissant que de telles dynamiques inter-étatiques n'apportaient pas une description complète du système international, Keohane et Nye [1972] ont cherché à montrer que les améliorations des communications et des transports compliquent la dynamique fondamentale du système des États telle que la décrit le réalisme, au point que le monde est en train de devenir de plus en plus interdépendant.

Les cyniques diraient qu'à la suite d'un changement dans la politique étrangère des États-Unis au début des années soixante-dix et en particulier avec l'adoption de la doctrine Nixon, le pouvoir américain a dû être représenté comme étant plus diffus, démocratique et ouvert. La doctrine Nixon de 1971 a avancé l'idée que les États-Unis essaieraient de projeter leurs forces à travers un réseau d'alliés stratégiquement situés, tels que le Shah d'Iran, Israël, le Brésil, l'Afrique du Sud, le Japon, la Corée du Sud etc. Les États-Unis étaient maintenant disposés à reconnaître une certaine interdépendance avec d'autres États [Whiteman, 1993]. Dans la sphère économique, les États-Unis ont promu le principe des «trois locomotives», entendant par là que, plutôt que de faire subir à l'économie américaine les rigueurs fiscales et monétaires que subissaient d'autres États, l'administration américaine demanderait à ses principaux alliés, le Japon et l'Allemagne, de se joindre à eux dans un processus conjoint de relance économique. Ceci, j'en ai peur, était la vraie signification d'*«interdépendance»*. Cependant, l'interdépendance est une métaphore puissante qui est encore utilisée par endroits en lieu et place d'une véritable théorie. Malheureusement, l'interdépendance s'est avérée être un concept ambigu. Alors qu'il semblait offrir

une bonne description de la nature changeante des relations internationales, il mettait sérieusement en cause les mérites des théories des relations internationales fondées sur l'État unitaire. En effet l'interdépendance mettait précisément en cause le caractère unitaire de ces États ! Robert Gilpin [1981] a proposé une solution à cette difficulté en divisant l'international en deux domaines d'analyse: le domaine politique du système des États, qui, d'après lui, pouvait être théorisé par le réalisme, et le système des relations de marché, qui selon lui, a des dynamiques différentes. De cette façon, la confusion théorique de l'école de l'interdépendance a été résolue en séparant la science politique de l'économie. Cette solution était attrayante dans le contexte du monde universitaire anglo-saxon car elle offrait une unité de deux théories de l'équilibre, celle du réalisme international et celle de l'économie néoclassique.

Il est ironique de retrouver des échos de telles solutions dans le travail de Mistral. Mistral fait la distinction entre l'économie internationale qui consiste en «une reconfiguration des espaces économiques et de leurs connexions» [1986, p. 172], et les «parois osmotiques» qui, comme le système économique international de Gilpin, «se développent à l'initiative d'agents privés» [1986, p. 171]. Tandis que Mistral adopte à terme une perspective de la théorie de la régulation, dans la mesure où contrairement à Gilpin il met l'accent sur les formations sociales et l'établissement et la poursuite de «la progressivité de l'accumulation du capital» [1986, p. 172]. Le fondement statique de cette approche se révèle dans ce qui finit par n'être rien d'autre qu'une construction topologique: on ne nous donne pas les outils théoriques avec lesquels identifier les processus de changement des régimes nationaux et internationaux.

On voit maintenant pourquoi des critiques comme Chavagneux avancent que «surtout, les différences de méthodes entre régulationnistes et théoriciens des régimes sont incommensurables». [1998, p. 41].

Le second problème, lié au premier, est le soubassement réaliste du principal courant de l'économie politique internationale. Car le réalisme met l'accent sur la nature divisée du système international et ne peut donc pas expliquer le degré d'interdépendance et la transnationalisation économique qui aurait pu être atteints uniquement au sein d'un système hautement coopératif. Comment alors peut-on expliquer un tel degré de coopération et d'ordre transnational? La théorie du régime international de Krasner [1983] semble offrir une réponse intéressante. La théorie qui met l'accent sur les normes et les règles semble avoir beaucoup en commun avec l'institutionnalisme sociologique qui est l'un des piliers de l'approche de la théorie de la régulation. Mais, tandis que la théorie que propose Krasner du régime international présente des affinités sémantiques avec le concept du régime international de Mistral, elles n'ont rien d'autre en commun. Premièrement, contrairement à l'interprétation qui en est faite en France, la théorie des régimes internationaux que propose Krasner ne s'intéresse pas à l'accumulation capitaliste, mais plutôt à l'idée d'ordres inter-étatiques mineurs et *spontanés*. Le régime de Krasner est essentiellement un regroupement d'intérêts d'États qui génèrent un ordre international à la mode hayekienne ! On voit maintenant pourquoi Susan Strange [1983] a présenté cette théorie comme un masque idéologique pour les intérêts américains ! Deuxièmement, la théorie de Krasner est centrée sur l'État et est fondée sur l'hypothèse

des États unitaires et des intérêts nationaux qui n'ont pas grand rapport avec les théories de l'État adoptées par la théorie de la régulation.

En adoptant la distinction de Gilpin entre État et marché, et la théorie du régime de Krasner, la théorie de la régulation se retrouve avec le même problème que le principal courant de l'économie politique internationale ; comment expliquer le changement dans ce système statique du régime international. S'étant fourvoyées de la même façon, il n'est pas surprenant que la théorie de la régulation comme l'économie politique internationale fassent appel à des moyens similaires pour résoudre ce problème. La théorie de l'hégémonie semble superficiellement offrir une excellente solution à ce problème, puisqu'elle suggère que les changements dans les régimes internationaux sont dus au caractère changeant de l'hégémonie. Les sources de l'ordre et du changement sont finalement découvertes en même temps ! [Mistral, 1986, p. 169].

Le problème, bien sûr, est que la théorie de la stabilité hégémonique contredit, au moins dans l'esprit, la théorie des régimes internationaux. L'ordre international pourrait bien être le résultat d'un groupement spontané des intérêts d'États dans un ordre implicite basé sur des normes et des règles, ou il pourrait aussi être une forme de pacification des États par l'hégémonie, mais, il ne peut, j'en ai peur, être les deux à la fois ! Il existe maintenant un certain nombre de théories de l'hégémonie, parmi lesquelles l'interprétation des néo-gramsciens, ou encore celle en terme de système mondial. Le concept de contrôle de l'école d'Amsterdam, le concept de pouvoir sur les structures de Susan Strange – toutes ces approches sont en fait beaucoup plus proches, en termes philosophiques et théoriques, de l'approche de la théorie de la régulation. Il est ironique, cependant, que de toutes ces possibilités, la stabilité hégémonique semble être celle que préfèrent certains tenants de la théorie de la régulation. La théorie de la stabilité hégémonique dérive en fait de la théorie du «bien public». Elle suggère que l'hégémonie offre un «bien public» à un système international (souvent ingrat).

Tandis que la stabilité hégémonique semble résoudre un problème particulier, elle est en fait une lame à double tranchant pour la théorie de la régulation. Kindleberger [1973] ne complète pas cette approche mais la met en cause ! D'après Charles Kindleberger, la crise des années vingt n'était pas une crise du capitalisme mais une crise de l'hégémonie. De la même manière, ceux qui dans le courant régulationniste ont considéré les événements de la fin des années soixante comme une crise du fordisme se trompent, car, selon la théorie de la stabilité hégémonique il s'agissait essentiellement d'une crise de l'hégémonie américaine ! La théorie de la stabilité hégémonique, aujourd'hui adoptée par la théorie de la régulation, est une théorie en contradiction avec l'approche de la régulation !

À LA PLACE D'UNE APPROCHE RÉGULATIONNISTE DE L'ORDRE INTERNATIONAL

La théorie de la stabilité hégémonique et le concept de régime international de Krasner ne complètent pas l'approche de la théorie de la régulation – en fait ils la contredisent. Ils mettent en cause – certes de manière seulement implicite (l'économie politique internationale n'a jamais prêté attention aux approches de la régulation) – la valeur de ses interprétations. Réciproquement, ceux qui, dans

les relations internationales, sont attirés par l'approche régulationniste l'ont été précisément parce qu'elle offrait un outil théorique puissant pour mettre en doute les mérites des courants dominants des relations internationales. La théorie de la régulation a démontré que la crise de la deuxième moitié des années vingt n'a pas seulement été une crise de l'hégémonie britannique. Au contraire, elle soutient qu'il s'est agi d'une crise grave du capitalisme concurrentiel – une forme de capitalisme qui était sans doute associée de très près à la Grande-Bretagne, mais qui n'était pas le capitalisme britannique. La théorie de la régulation soutient que la crise de cette forme de capitalisme, et plus encore, la montée d'une nouvelle forme de capitalisme a imposé des configurations nationales et internationales différentes. De cette façon, la théorie de la régulation met en question, non seulement la conclusion du principal courant de l'économie politique internationale (à propos de l'hégémonie et de la stabilité), mais aussi l'importance accordée à l'État comme «unité d'analyse». Pour la théorie de la régulation, l'État est essentiellement une institution médiatrice qui nous impose d'analyser plus profondément les autres institutions sociales, ainsi que leurs relations avec les classes et la technologie, afin de comprendre les changements au niveau international.

En fait, il est possible d'offrir une interprétation régulationniste non seulement des deux crises – celle des années vingt et celle des années soixante-dix – mais aussi du changement de nature du système international pendant la période intermédiaire. Une telle interprétation nous impose de considérer les régimes internationaux non pas comme des arrangements spontanés de normes et de règles tacites, mais plutôt comme des formes de gouvernance conduites par le même ensemble de buts politiques et le même type de contradictions que ceux qui ont conformé l'établissement du Fordisme. En d'autres termes, les principes qui ont guidé les politiques intérieures dans un sens interventionniste sont les mêmes principes que ceux qui ont guidé les planificateurs de l'ordre international d'après guerre.

Si les administrations américaines successives ont dominé la mise en place des arrangements internationaux d'après guerre, nous ne devons pourtant pas surestimer le rôle joué par l'État américain dans l'établissement de l'ordre international d'après guerre. Kees Van der Pijl [1984] a démontré qu'il existait déjà une forme transnationale d'alliance de classe bien établie, fondée sur un large consensus entre les élites européenne et américaine. Ces élites transnationales ont accepté les buts politiques qui étaient : 1. le besoin de rétablir rapidement les marchés internationaux, et 2. la primauté de l'État comme régulateur de l'accumulation capitaliste. Comme Helleiner le fait remarquer : «le but partagé de l'élite atlantique était celui de défendre la politique d'autonomie du nouvel État-providence interventionniste» [1994, p. 37], cf. aussi [Van der Pijl, 1984]. Il ne s'agit donc pas de croire que le gouvernement américain ou que l'*«hégémonie»* américaine ont imposé leur volonté et leurs intérêts au reste du monde, il s'agit plutôt d'une politique partagée par l'élite de tous les pays industrialisés.

Faute d'avoir pleinement perçu cela, des lacunes théoriques sont apparues dans les domaines suivants.

a) L'étude des processus d'ensemble qui forment de tels consensus internationaux. Ce genre de question est au cœur de l'approche néo-gramscienne des

relations internationales, chez ceux qui sont les plus proches de la théorie de la régulation [Cox, Gill, Murphy, Overbeek, Van Der Pijl, Rupert].

b) De la même manière, l'exagération du rôle de l'État et des gouvernements a empêché les théoriciens d'évaluer le rôle et la fonction de l'action politique. En d'autres termes, il n'est pas suffisant (et pas particulièrement significatif) de faire une distinction entre le pouvoir international public et le pouvoir international privé [Gilpin, Mistral]. Je trouve plus utile la distinction de Susan Strange : elle insiste sur ce qu'elle appelle les pouvoirs structurels de la «formation sociale» et les pouvoirs instrumentaux de l'État. En d'autres termes, les pouvoirs militaire, politique, économique et financier de la formation sociale américaine ont donné forme à l'environnement international par des voies différentes et quelquefois incompatibles avec les manières dont les administrations américaines successives ont usé des pouvoirs de l'État américain dans l'arène internationale.

Pour des raisons qui demandent des explications, les années suivant immédiatement la guerre ont illustré de manière exceptionnelle la complémentarité entre les pouvoirs structurels et instrumentaux des États-Unis. C'était le pays le plus riche au monde avec un produit national brut dépassant la moitié de la production brute mondiale ; sa monnaie, le dollar, était devenue la monnaie mondiale reconnue. Il était le seul à posséder des armes nucléaires, et il avait sous son contrôle direct les deux anciens ennemis: l'Allemagne et le Japon. Simultanément, et de manière peut-être plus importante, la guerre avait résolu, même si ce n'était que temporairement, les luttes incessantes aux États Unis entre une constellation d'intérêts socio-économiques couramment appelée «isolationniste» et une autre constellation désignée, dans le contexte américain, comme «universalisante». Ces deux événements ont conféré aux États-Unis la possibilité de poursuivre une politique étrangère active et efficace qui complétait son effet structurel sur l'économie mondiale.

L'administration de Roosevelt, puis celle de Truman ont atteint une certaine cohésion dans leur vision des buts de leur politique étrangère d'après guerre et ont donc pu mobiliser efficacement le pouvoir considérable de l'État américain. Si le marché mondial était étendu sous un régime de libre-échange, la paix et la prospérité devaient s'ensuivre. À l'inverse, si le libre-échange échouait, et si le système de blocs persistait, le monde se dirigerait sans aucun doute vers une nouvelle calamité, peut-être pire que la précédente.

Ces hypothèses ont forgé un lien potentiellement puissant entre les politiques extérieures économiques, la stratégie et les conceptions de la «moralité». Le marché mondial était sans doute bon pour les affaires américaines. Mais le marché mondial était aussi une condition du maintien de la paix et de la stabilité. Les buts de la politique étrangère américaine allaient donc de pair avec le bien être du monde entier.

Mais, bien qu'il soit possible d'identifier le rôle crucial que les États Unis ont joué dans l'établissement de l'ordre international d'après guerre, je crois tout de même que ce rôle était secondaire par rapport aux pouvoirs structurels de la formation sociale américaine. C'était donc davantage la position économique et financière unique de l'économie américaine, et le fait que les consommateurs du monde entier désiraient des produits américains, qu'ils se sont endettés pour

les obtenir et qu'ils ont donc dû adopter les technologies américaines pour produire les types de produits que les Américains voulaient acheter, ainsi que le marketing subtil mais efficace du rêve américain (Taylor), qui étaient les armes principales de l'expansion du fordisme.

Avec l'établissement du marché global comme but ultime, les décideurs de la politique étrangère américaine et leurs alliés entreprirent de créer une structure institutionnelle internationale favorablement disposée à l'endroit des intérêts économiques. Mais l'ordre international qui est apparu à la fin des négociations laborieuses de San Francisco et de Bretton Woods, s'avéra avoir trois caractéristiques spécifiques susceptibles de créer des difficultés:

1. Il était fondé sur les principes du «libre-échange», l'abaissement des tarifs douaniers et la suppression progressive des subventions au commerce et à l'investissement productif. Ceci a stimulé la globalisation de l'économie mondiale et a progressivement émoussé la distinction entre l'économie nationale et l'économie mondiale. Le libre-échange supposait que les États capitalistes clés s'engagent à la *transnationalisation* de leur économie et de celles des autres pays, avec le possible résultat final que les économies «nationales» soient subordonnées au marché mondial. Ces principes ont été inscrits dans les accords de Bretton Woods et du GATT et aussi dans la charte de l'OTAN.

2. Cependant, pour des raisons tant historiques que pratiques, les systèmes d'États existants ont eu à s'adapter à la transnationalisation de l'économie. En effet, le principe de l'État lui-même semble avoir tiré une vitalité accrue de l'engagement, inscrit dans la charte des Nations Unies, à respecter l'égalité des souverainetés, et le droit à l'autodétermination des peuples.

3. De plus, le compromis social «corporatiste libéral», comme l'a appelé Kees Van Der Pijl, qui sous-tendait l'engagement des Américains et de leurs Alliés, sollicitait l'État en tant que régulateur de l'activité sociale et économique. Ainsi, la Pax Americana a vu une augmentation massive des interventions de l'État dans de nombreux domaines. Par conséquent, la transnationalisation de l'économie mondiale a eu lieu en même temps que l'expansion de la planification nationale.

Cet ordre particulier était donc fondé sur une contradiction que John Ruggie a appelé «libéralisme enhâssé» (qui, comme s'en était plaint Hayek, constituait un recul du libéralisme). C'était une solution contradictoire qui s'est exprimée dans le décalage territorial grandissant entre l'économie et la politique. Qu'il y ait eu ou non de meilleures ou d'autres solutions à l'époque est sujet à controverse, mais la solution qui a été retenue ne contenait pas de mécanisme automatique pour la résolution du conflit inévitable résultant de l'inscription de politiques «nationales» dans un environnement de plus en plus international. Seul de faibles mécanismes de synchronisation ont été produits grâce à l'affirmation de la responsabilité de chaque nation vis-à-vis de la «communauté des nations» dans le contexte de la primauté des intérêts domestiques. Le «système» a encouragé le conflit intergouvernemental, conflit qui aurait pu être évité seulement si les États avaient eu la volonté d'exercer un degré considérable de ce qu'Aubrey a appelé «discipline» - un facteur manquant, suggère-t-il, ou bien faisant l'objet de débats infinis sans qu'on tombe d'accord sur son sens exact [Aubrey, 1966]. Il n'est donc pas surprenant que «la discus-

sion (à Bretton Woods) ait tourné autour du degré d'autonomie qui serait laissé aux pays pour mener leur politique économique intérieure» [Cooper, 1985]. Mais l'accord a requis un équilibre délicat puisque les gouvernements étaient censés adopter des politiques sociales et de croissance, mais que celles-ci devaient, au besoin, être subordonnées aux principes plus vastes du système de Bretton Woods.

Les contradictions des accords de Bretton Woods ont reflété fidèlement le thème plus large de la disjonction entre les enjeux politiques et économiques de

l'ordre international d'après guerre. Les architectes de l'ordre d'après guerre se rendaient naturellement compte de ces difficultés. Ils savaient que l'économie transnationale supposait un système politico-juridique transnational concomitant dont les limites coïncident, de façon à ce que les contrats soient respectés, les routes commerciales protégées, les investissements étrangers sécurisés et ainsi de suite. Ils étaient aussi parfaitement conscients des influences perturbatrices liées au fait qu'inévitablement les États allaient essayer de tirer du profit du système de manière opportuniste. Dans ces conditions, une série de mesures, certaines formelles, d'autres informelles, ont été adoptées de façon à ce qu'une superstructure politique efficace, cohérente et globale soit mise en place.

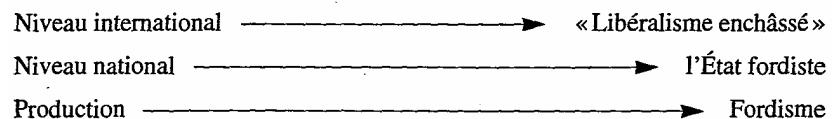
Premièrement, bien qu'il soit difficile de le démontrer, il apparaît que les principaux États capitalistes se sont faits à l'anomalie introduite par la séparation territoriale du politique et de l'économique, en partageant implicitement l'idée que la transnationalisation de l'économie était destinée à faire surgir dans le monde entier des forces socio-économiques (c'est-à-dire les classes sociales) soutenant le libre-échange. Ce qui était compris implicitement était que «la main invisible» du marché mondial renforcerait les forces sociales qui bénéficieraient du marché libre dans tous les pays et qu'elle produirait des effets positifs sur le nouvel arrangement mondial. La Banque mondiale, le FMI et plus tard les divers programmes d'aides économiques étaient destinés à intégrer les États du Tiers-monde dans l'économie mondiale en leur donnant les moyens adéquats pour se «développer», ce qui prendrait inévitablement la forme d'une évolution des classes sociales et des intérêts politiques en faveur de l'intégration de «deurs» pays dans l'économie mondiale.

Deuxièmement, il était entendu depuis le début que les principaux pays capitalistes allaient prendre des mesures concertées pour contenir les pires excès d'un système international d'États potentiellement chaotique. Un aspect clé de ceci allait être une «entente» entre les alliés de la guerre: l'Union Soviétique, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Ils étaient censés partager, par le biais de l'ONU, la responsabilité de gérer l'économie capitaliste mondiale. L'ONU était considérée dès le départ comme un club, un endroit où les États qui partageaient les «idéaux» de l'ONU, se rencontraient. L'ONU, et en particulier, le Conseil de Sécurité, devait être le pivot d'un système de rituels complexes par lesquels les pays capitalistes cherchaient à créer une superstructure politique mondiale. Ainsi, les concepts de souveraineté et d'autodétermination en sont venus à être considérés, et encore plus dans les dernières années, comme des valeurs relatives, dont la définition précise devait être déterminée par le jeu des forces dans l'arène politique internationale.

Troisièmement, les États-Unis se sont attribués le rôle de gardien de la Pax Americana naissante. Il est important de savoir que la politique étrangère américaine était fondée sur une distinction claire entre l'intérêt personnel et l'utilisation de la violence. Les commentateurs américains comprennent très bien quand et pourquoi les États-Unis ont parfois eu recours à des politiques qui, conduites au nom de la «concurrence» et de l'impératif de «restructuration», auraient potentiellement pu être préjudiciables à leurs «alliés». De telles politiques cependant, devaient être menées pacifiquement. Il fallait qu'elles restent dans le domaine de la concurrence «économique» et qu'elles ne se transforment pas en une démonstration de force militaire. L'énorme puissance de feu des Américains a été réservée dans les cinquante dernières années à ce que les politiciens américains considéraient comme relevant des «buts universels» : garder et maintenir les routes commerciales, les matières premières stratégiques et les régimes qui étaient en faveur du système libéral. La puissance militaire américaine n'était donc pas utilisée simplement pour projeter et étendre «l'intérêt national» américain quand cet intérêt était menacé (contrairement aux activités secrètes de la CIA qui apparemment étaient employés d'une façon plus extensive pour défendre ce qui était considéré comme intérêts immédiats des États-Unis), pas plus que le pouvoir militaire américain n'a évolué simplement en réponse à une menace soviétique réelle ou imaginaire. Au contraire, la menace soviétique était perçue comme un des nombreux défis lancés au système de commerce libéral.

La période était en elle-même conflictuelle, et un des conflits a bel et bien contribué à l'effondrement de l'accord de Bretton Woods lui-même. Il est donc surprenant de voir que Mistral l'a considérée comme une période stable. C'est tout simplement inexact, et cela revient à être dupe de l'idéologie de la stabilité hégémonique qui prétend que les États-Unis offraient un «bien public» à ses alliés ingrats. Ce système international divisé semblait tenir le coup uniquement à cause de la guerre froide.

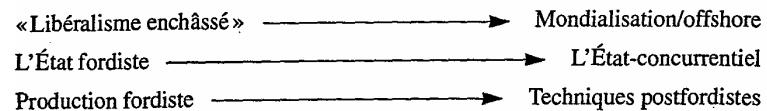
FIGURE 1 : LE FORDISME INTERNATIONAL 1945-1970



La chute du taux de profit et la crise de l'État fordiste au début des années soixante-dix ont déclenché des développements concomitants aux trois niveaux. Au niveau de la production, les techniques de production de masse ont été éclatées en un certain nombre de «modèles» incluant: l'accumulation flexible, les techniques de «production allégée» (*Lean production*), le capitalisme de réseaux... Au niveau de l'État, nous constatons une attaque néolibérale contre les tendances collectivistes de la régulation étatique. Au niveau international la crise a mené à une accélération de la délocalisation de la production, une augmentation des investissements à l'étranger et l'établissement de zones franches échappant à la réglementation.

La contradiction du fordisme international a engendré, comme je le montre dans la partie suivante, non seulement un État post fordiste mais aussi un mode de régulation post-étatique, un nouveau type de géographie de la régulation que l'école régulationniste dans son ensemble n'a pas reconnu.

FIGURE 2: LE FORDISME MONDIALISÉ 1970-1980



UN POINT DE VUE RÉGULATIONNISTE SUR LA MONDIALISATION

L'un des facteurs clés qui ont entraîné la chute du fordisme a été la naissance d'un marché financier global complètement intégré et déréglementé. L'étude de Helleiner démontre que de strictes limitations des mouvements de capitaux internationaux durent être imposées afin de protéger les nouvelles mesures de planification nationale macroéconomique des années trente [1994, chap. 2]. De plus, il démontre que contrairement à ce qui est communément admis, les États-Unis ont très peu utilisé leurs pouvoirs afin d'ouvrir les marchés financiers d'autres pays jusqu'au début des années soixante. Le libéralisme contrôlé ou la dimension internationale du fordisme, imposaient, en d'autres termes, un contrôle strict des mouvements de capitaux.

Malheureusement, l'intérêt porté à des thèmes tels que les trajectoires nationales, les régimes internationaux, les modes d'insertion et les hégémonies ont détourné la théorie de la régulation d'un des facteurs principaux qui ont mené à la chute du fordisme, à savoir, les politiques concurrentielles menées par les États. La tendance naturelle à se concentrer sur les « formations sociales » puissantes et gagnantes a entraîné les chercheurs à ne porter aucune attention aux effets que les États de pays moins « performants » ont eu sur l'économie politique internationale.

Dans le contexte des trente dernières années, ceci a entraîné les tenants de la théorie de la régulation [même Aglietta] à ne porter aucune attention au rôle et à la fonction de la concurrence entre États dans l'établissement d'un marché financier global. Afin de comprendre la nature du marché financier global, sa localisation et sa dynamique, nous devons porter notre attention sur celui des États industrialisés qui n'a pas eu beaucoup de succès pendant la période du fordisme, à savoir la Grande-Bretagne. En effet, ce n'est pas par hasard que l'euro marché a été établi l'année où les accords de Bretton Woods sont entrés en vigueur.

De nombreux chercheurs continuent à confondre le marché des dollars en Europe qui a évolué dans les années cinquante, avec l'euro marché, qui est complètement différent. Un marché de dollars actif existe en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, tandis que l'euro marché, qui est un marché non réglementé par les États a émergé en 1958 [Burn, 1997 ; Sengupta, 1988].

On entend souvent qu'après la crise du canal de Suez et la ruée sur la livre sterling qui a suivi, le gouvernement britannique a imposé des contraintes aux pays de la zone sterling s'engageant dans des transactions avec des pays tiers, et a également augmenté les taux d'intervention de la Banque d'Angleterre à 7 %. En réaction, les banques britanniques ont commencé à solliciter activement les dépôts en dollars pour les utiliser comme crédits commerciaux [Sengupta, 1988, p. 26]. Ces transactions en dollars étaient considérées comme n'ayant lieu ni sous la réglementation des taux de change, ni sous celle des réserves ou sous quelque autre réglementation de l'État britannique que ce soit, mais *de facto* hors de toute réglementation. En 1963 le marché des prêts fut complété par le marché des euro-obligations qui consiste en obligations garanties par des syndicats bancaires internationaux, et qui ne sont sujettes aux lois boursières d'aucun pays [Park, 1982].

L'euro marché était essentiellement un dispositif de dépôts. Les banques de Londres tenaient deux registres, l'un pour les transactions qui impliquaient au moins un résident en Grande-Bretagne et l'autre pour les intermédiaires entre les non-résidents. Ce dernier ne tombait pas sous le domaine réglementaire de l'État britannique et était donc non réglementé. Le manque de réglementation a permis à l'euro marché de faire concurrence au marché financier principal «on shore». Pourquoi l'euro marché a-t-il émergé et s'est-il développé dans la City de Londres ? Pour ce qu'en sait, la première des deux principales raisons tient à ce que les gouvernements britanniques successifs ont essayé de placer Londres au centre des activités financières mondiales après la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement britannique, à travers la banque d'Angleterre, qui a été nationalisée en 1947 mais qui a continué à agir pour les intérêts du secteur bancaire, a adopté une série de politiques qui avaient pour but de donner à la City un avantage sur ses concurrents. La deuxième raison tient aux caractéristiques uniques de la loi britannique qui se sont avérées être à la base de l'avantage compétitif de la City. Contrairement à la tradition légale dans les pays continentaux, la loi ne spécifie pas ce qui est autorisé mais seulement ce qui ne l'est pas. Les opérateurs financiers aux États-Unis et en Grande-Bretagne étaient donc en position d'« innover », c'est-à-dire de trouver des manières « légales » d'échapper aux réglementations. De nombreuses innovations financières, comme les emprunts « back to back », les certificats de dépôt et l'euro marché, n'existaient que pour contourner les restrictions gouvernementales. Contrairement aux États-Unis, le gouvernement britannique a soutenu tacitement ces « innovations » comme un moyen de rétablir Londres au centre du monde financier.

Comme l'euro marché était un dispositif de dépôts entre non-résidents, le gouvernement britannique a encouragé l'adoption d'une législation de paradis fiscaux dans des zones qui restaient sous sa suzeraineté, telles que les Bermudes, la Barbade, les îles Caïman, les îles Vierges Britanniques, Turcs et Caïcos dans le bassin des Caraïbes, et les îles anglo-normandes en Europe, de sorte que n'importe quelle société ou personne pouvait passer pour non-résidente. Le succès de Londres et des paradis fiscaux européens et caraïbes ont forcé les États-Unis et le Japon à modifier leur politique vis-à-vis du marché financier «offshore» naissant. En 1980, les États-Unis ont établi une forme

restrictive de centre « offshore » financier (en adoptant des idées développées à Singapour), l'*« International Banking Facility »* (IBF) de New York. Tokyo a suivi New York en 1984 (il y a aujourd'hui 200 IBF aux États-Unis). L'effet de l'évolution de l'euromarché et de la prolifération des paradis fiscaux a été formidable : on estime que plus de la moitié du stock mondial de devises passe par ou réside dans – un paradis fiscal. Il y a aujourd'hui 68 pays se spécialisant en «paradis fiscaux» [Diamond] ; on estime que 20 % de la richesse mondiale se trouve dans les paradis fiscaux ; et 80 % de la finance internationale (en volume) a lieu sur des marchés financiers «offshore» [Cassards, 1994] !

Gary Burn [1997] décrit la formation de l'euromarché par la métaphore du trou percé dans un récipient. Le récipient étant la planification macroéconomique nationale, l'euromarché a vidé le récipient et a mis en danger la base fiscale de l'État fordiste et le compromis capital-travail qui en formait la base. La formation du marché financier global a complètement changé la nature et le sens du taux de change et des « devises nationales » (d'une manière très bien décrite par Aglietta [1997]). Elle produit un système financier qui s'est avéré robuste intérieurement, dans le sens où il peut résister aux crises internes telles que le krach boursier de 1987, mais il peut le faire parce que ses liens avec la «vraie» économie sont ténus. Comme le dit Susan Strange, il s'agit d'un casino qui a produit son système économique correspondant, c'est-à-dire, un système de production manufacturière, qui est très volatile et instable.

Le marché financier global est largement non réglementé et pourtant il est soutenu par les États. Il «existe» non pas dans un cyberespace comme certains auteurs aiment le dire, mais parmi la pléthore des domaines réglementaires produits par de si nombreux États. La mondialisation de la finance est donc d'un caractère très différent de l'internationalisation financière d'avant les années vingt. La mondialisation ne veut pas seulement dire qu'il existe une grande mobilité du capital et de nombreux investissements étrangers, mais il s'agit de l'établissement d'un domaine réglementaire mondialisé distinct que j'appelle «offshore» [Palan, 1998a et 1988b]. La finance mondialisée fait maintenant partie du système d'États et par conséquent, il est improbable qu'une crise de confiance ou de liquidité renverse la tendance vers la mondialisation financière.

De toute façon, l'effondrement des Accords de Bretton Woods au début des années soixante-dix n'a pas mené, comme l'avaient annoncé certains, à une panne totale de la formation socio-politique transnationale que nous associons à la Pax Americana. Au contraire, les taux de profit à la baisse à la fin des années soixante, accompagnés d'améliorations dans les techniques de gestion, dans les communications et les transports ainsi que dans l'euromarché, ont mené à un déplacement massif des unités de production du centre vers la périphérie, bénéficiant en particulier à un certain nombre d'États semi-périphériques (Grèce, Yougoslavie, Espagne et Portugal en Europe, Brésil, Argentine, Venezuela et Mexique en Amérique Latine, Hongkong, Corée du Sud, Singapour et Taïwan en Asie).

Cette nouvelle phase de mondialisation est caractérisée par une augmentation massive des investissements directs à l'étranger. Dans les cinq années précédant 1989 les investissements directs à l'étranger ont augmenté de 29 % par an, trois fois plus que le commerce international [UNCTC, 1991]. Les investissements étrangers dans leur ensemble valent aujourd'hui plus de

2 000 milliards de dollars. Une plus grande mobilité du capital associée à la mondialisation financière a produit un environnement de marchés et une transformation de la perception et des buts des politiques des États. Par conséquent, les États cherchent de plus en plus à attirer les investissements dans leur territoire et à améliorer leur position dans la division internationale du travail. Ils se retrouvent en plein «concours de beauté» cherchant à attirer les unités de production, les capitaux et les échanges vers leur territoire.

Ces développements conjoints ont eu des conséquences très importantes. Plutôt que de chercher à contrôler et diriger l'économie, les États se retrouvent de plus en plus sous le syndrome de l'État-concurrentiel, cherchant essentiellement à devenir un site privilégié pour la localisation d'activités économiques. Ceci a mené, comme nous le savons, à une augmentation massive, et non pas à un déclin, comme on l'avait promis, des dépenses de l'État. De plus, ceci a créé un changement dans les frontières entre politiques extérieures et intérieures car maintenant pratiquement tous les aspects de la politique gouvernementale sont examinés à partir de la notion d'un «avantage compétitif» des nations.

Dans un livre publié en [1996] et appelé «Stratégies étatiques dans l'économie politique globale» Jason Abbot et moi-même avons identifié sept types de stratégies concurrentielles des États poursuivies aujourd'hui : le régionalisme (UE, ALENA, APEC), la social-démocratie, l'État développementiste, l'hégémonie, la main d'œuvre flexible, l'attitude parasite (paradis fiscaux) et l'effacement de l'État. Nous avançons qu'un nombre grandissant d'États poursuivent consciemment des politiques concurrentielles, mais qu'ils poursuivent concomitamment une multiplicité de stratégies souvent mutuellement incompatibles. Nous pensons que, tandis que les stratégies concurrentielles des États sont souvent économiquement inutiles, politiquement, elles contribuent à inscrire la mondialisation dans le cadre d'une infrastructure politique et légale réformée.

Le résultat de ces développements représente la fin du système des États, tel que nous le connaissons. La mondialisation est caractérisée par une nouvelle géographie centrée sur des hybrides politiques tels que l'Union Européenne, l'ALENA, et par des développements centrés sur l'ASEAN, la Chine, et l'Inde. Ces hybrides politiques, qui sont essentiellement des expérimentations dans les relations marchés-États, sont soutenus par des états régionaux dépendants. Ce cœur économique est pris en sandwich entre le monde de la finance «offshore», les paradis fiscaux, les pavillons de complaisance, les zones franches, etc. et la «non-économie», les laissés-pour-compte de l'industrialisation qu'on laisse se débrouiller tant bien que mal [Cameron & Palan, 1998].

CONCLUSION

Cet essai montre qu'il existe des synergies utiles entre l'approche régulationniste et l'économie politique internationale ; en effet, l'économie politique internationale critique s'inspire fortement des intuitions des premiers régulationnistes. Cependant de telles synergies ne se trouvent pas dans le lien adopté en ce moment entre l'économie politique internationale de Krasner et Gilpin et la théorie de la régulation. Ce lien particulier a enfermé l'approche

régulationniste dans des concepts obsolètes de mode national de régulation, tandis qu'une interprétation différente des relations entre l'approche régulationniste et l'économie politique internationale offre une version intéressante des processus et du caractère de la nouvelle phase que nous appelons mondialisation. Toutes les implications de l'interprétation régulationniste de la mondialisation ne se voient cependant, qu'à l'intérieur d'une théorie critique qui considère l'international comme un concept organique du changement. Une théorie critique de l'international est encore dans l'enfance, mais ainsi que j'ai cherché à le démontrer les premiers régulationnistes offrent d'importantes contributions à la construction, à terme, d'une telle théorie.

Références bibliographiques

- AGLIETTA M. (1979), *A Theory of Capitalist Regulation: The us experience*, NLB, London.
- AGLIETTA M. (1997), *Macroéconomie Internationale*, Montchrestien, Paris.
- AUBREY H. G. (1966), « The Political Economy of International Monetary Reform », *Social Research*, 33 (2) Summer, p. 218-54.
- BOYER R. et SAILLARD y (1995), *Théorie de la régulation: L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.
- BURN G. (1997), « State, the City and the Origins of the Euromarket », Paper presented at the BISA Annual conference Leeds, 15-17th of December.
- CASSARD M. (1994), « Offshore banking ; International banking », *IMF Working Paper WP/94/107*.
- CHAVAGNEUX C. (1998), « Peut-on maîtriser la mondialisation ? Une introduction aux approches d'économie politique internationale », *Économie et sociétés*, n° 4.
- COOPER R. N. (1975), « Prolegomena to the Choice of an International Monetary System », *International Organizations*, 029 (1), Winter, p. 85
- COX R.W. (1987), *Production, Power, and World Order: Social Forces in the Making of History*, Columbia University press, New York.
- DIAMOND W. & D. (1997), *Tax Havens of the World*, Matthew Bender Books, New York.
- DOUGLAS M. (1992), *Essays in Cultural Theory*, Routledge, London.
- GILL S., ed. (1993), *Gramsci, Historical Materialism and International Relations*, Cambridge University Press, Cambridge.
- GILLS B. & PALAN R. (1994), « The Neostructuralist agenda in International Relations », in Palan R. & Gills B.K. (eds), *Transcending the State-Global Divide: The Neo-Structuralist Agenda in International Relations*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado.
- GILPIN R. (1981), *The Political Economy of International Relations*, Princeton University Press, Princeton.
- HELLEINER E. (1994), *States and the Reemergence of Global Finance: From Bretton Woods to the 1990s*, Cornell UP, Ithaca.
- KELSEN H. (1945), *General Theory of Law and State*, Harvard University Press, Cambridge, Mass.
- KEOHANE R.O. & NYE J. S. Eds. (1972), *Transnational Relations and World Politics*, Harvard University Press, Cambridge, Mass.
- KINDLEBERGER Ch. P.(1973), *The World in Depression 1929-1939*, The Penguin Press, London.
- KRASNER D. Ed. (1983), *International Regimes*, Cornell UP, Ithaca.
- LIPIETZ A. (1985), *Mirages et Miracles: Problèmes de l'industrialisation dans le tiers-monde*, La Découverte, Paris.
- MISTRAL J. (1986), « Régime international et trajectoires nationales » in Boyer, R. (éd.) *Capitalisme fin du siècle*, PUF, Paris
- OVERBEEK H. (1993), *Restructuring Hegemony in the Global Political Economy: The Rise of Transnational Neo-liberalism in the 1980s*, Routledge, London.

PALAN R. (1998a), « Having Your Cake While Eating it: How and Why has the State System developed Offshore », *International Studies Quarterly*, vol. 42, -(1988b), « The Emergence of an Offshore Economy », *Futures: Journal of forecasting, planning and policy*, vol. 30, n° 1.

- & ABBOTT J. (1996), *State Strategies in the Global Political Economy*, Pinter, London.
- et BLAIR B. (1993), « On the Idealist Origins of the Realist Theory of International Relations », *Review of International Studies*, n° 19.

PALAN R., ABBOTT J. & PHIL D. (1996), *State Strategies in the Global Political Economy*, Pinter, London.

PARK Y. S. (1982), « The Economics of Offshore Financial Centers », *Columbia Journal of World Business*, vol. 17, n° 4.

RUGGIE J.-G. (1982), « International Regimes, Transactions, and Change - Embedded Liberalism in the Post-War OCDE », *International Organizations*, vol. 36, n° 3, Autumn, p. 379-415.

SENGUPTA J. (1988), « Internationalization of banking and the Relationship between foreign and Domestic banking in the Development Countries», *International Journal of Development Banking*, vol. 6, n° 1, January.

SKOCPOL T. (1979), *States and Social Revolutions*, Cambridge University Press, Cambridge.

STRANGE S. (1983), « Cave ! hic Dragones: A Critique of Regime Analysis », in KRASNER S. (ed.), *International Regimes*, Cornell University Press, Ithaca and London.

- (1986), *Casino Capitalism*, Basil Blackwell, Oxford.
- (1987a), *State and Markets*, Pinter, London.
- (1987b), «The Persistent Myth of Lost Hegemony», *International Organizations*.

VAN DER PIJL K. (1984), *The Making of an Atlantic Ruling Class*, Verso, London.

VIDAL J.-F. (1995), « Les régimes internationaux », in BOYERR. & SAILLARD Y, *Théorie de la régulation: L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.

WHITMAN D. (1993), « American Academics and the Rationalisation of American Power », Institute for Advanced Research in the Humanities, University of Birmingham, occassional paper n° 8.